

## **Assemblée générale ordinaire de la SAAT : 15 avril 2024**

En tant que *valued investor* (investisseur estimé, précieux, apprécié, etc.), vous avez récemment reçu :

- 29/03 : une newsletter n° 1 éditée en anglais et destinée aux détenteurs de certificats
- 29/03 : une première invitation de la SAAT à participer à l'AG... d'AKZO Nobel (ou toute autre entité qui n'a rien à voir avec la banque)
- 02/04 : une seconde invitation corrigeant la première

Étant donné une communication qui s'avère encore être rébarbative et les questions qu'elle pose néanmoins, nous vous revenons pour faire le point le plus didactiquement possible.

Signalons déjà ici que nous serons très vraisemblablement présents à l'assemblée générale de la Banque Triodos du 17 mai, mais nous n'avons pas encore tous les détails. À tout le moins, il sera très intéressant de vérifier la mise en pratique par la SAAT du retour que les détenteurs lui auront communiqué le 15 avril.

### **1. Rappel**

Depuis les modifications statutaires imposées de force par le ban des détenteurs, le vote de la SAAT (unique et véritable actionnaire de la banque, rappelons-le n'est maintenant plus en ses seules mains. En effet, ce vote est divisé en trois possibilités :

1. Vous donnez expressément procuration à la SAAT pour qu'elle vote selon ses choix.
2. Vous demandez à la SAAT un droit de vote par lequel vous lui signifiez votre propre choix
3. Vous ne faites rien, auquel cas, votre vote est perdu.

Notons également que cette assemblée est une première puisque non seulement elle se tient un mois avant celle de Triodos (et non plus après !), mais en plus, nous pourrons voter dans un régime plus conforme aux habitudes. Il s'agit donc d'une avancée que nous saluons.

### **2. Convocation**

La convocation a fait l'objet d'une démarche en deux temps par Triodos :

1. Envoi d'une newsletter
2. Envoi de la convocation effective par ABN-AMRO

## La newsletter

Loin de moi l'idée de pinailler, mais on est en droit de se poser des questions étant donné que la newsletter est largement attribuée aux bons offices de la banque. Ce qui remet en cause la volonté d'indépendance de la SAAT. Par ailleurs, un envoi explicatif uniquement en anglais est pour le moins cavalier, même si on en comprend les raisons, notamment financières. Ces choses-là n'arrivaient pas avant, mais on sait que la banque a su s'accoutumer aux changements de cap lorsque ça l'arrangeait.

On relèvera le ton presque jovial de cette newsletter qui n'est pas anodine. Le lecteur attentif constatera que la banque fait passer un double message :

*1. C'est à cause de la cotation sur Captin que le droit de vote pour les détenteurs est libéré : c'est totalement faux, puisque ce sont les détenteurs qui ont exigés une reprise en main de leur droit face aux errements de la SAAT et de Triodos.*

*2. La banque trouve le principe « une action – une voix » comme étant le plus naturel du monde : elle veut manifestement se faire passer pour plus vertueuse qu'elle n'est, en appelant soudainement la démocratie à son chevet, ce qui est assez gonflé quand on sait que pendant 40 ans, elle l'a dénigré royalement (avec l'assentiment des détenteurs, soyons justes), et que le processus de démocratisation ne s'est pas fait sans rechigner de sa part, loin de là.*

Il est probable que cette communication plus que tendancieuse et surtout internationale vise en réalité à promouvoir et renforcer la notoriété de la Banque auprès de potentiels investisseurs institutionnels.

## La convocation par ABN-AMRO

Tombant de nulle part, il a fallu comprendre par nous-mêmes que la SAAT avait donné mandat à la Banque ABN-AMRO de gérer les convocations aux futures AG. Il semble que la banque néerlandaise dispose d'un service dédié, *l'ABN AMRO Corporate Broking Portal*, utilisé par d'autres compagnies.

La version officielle a été donnée dans la newsletter Triodos à ses détenteurs, dans la section « *Registration, proxy and voting for shareholders' meetings* ». Évidemment, le texte étant en anglais, il y a fort à parier que de nombreux détenteurs ont zappés l'info.

Vu le manque de communication et le plantage au démarrage, plusieurs détenteurs nous ont demandé si le mail qu'ils avaient reçus était valide, une adresse ABN-AMRO y étant liée. La réponse est oui pour ABN, mais non pour la première convocation car ABN a d'abord envoyé une convocation pour l'AG d'une entreprise n'ayant rien à voir avec la SAAT. De quoi bien démarrer ce mandat donné par Triodos pour soulager ses finances, mais pas son efficacité. La banque sait s'entourer des meilleurs prestataires, on l'a déjà vu avec Stater en Belgique, Captin aux Pays-Bas, etc.

On appréciera aussi le niveau de traduction qui a même été relevé par Koen Albrechts, animateur néerlandophone du Collectif belge, dans son dernier rapport. Nous ne pouvons ici que relever les fautes de syntaxe en français, ne nous étant pas penché sur les autres langues.

### 3. Consignes

Ce petit rappel effectué, répondons à la question de savoir si vous devez nous donner procuration pour cette AG du 15 à venir ou plus généralement, quelles sont les consignes de vote ? La réponse est toute simple : **si vous ne comptez pas participer physiquement à cette réunion, ou la suivre par vidéo, vous ne devez RIEN faire.**

En effet, il n'y aura aucun point à voter à cette assemblée. Son but est d'une part d'entendre les points de vue qui seront développés par la SAAT à la future AG de Triodos le 17 mai, et d'autre part, d'écouter les commentaires et doléances des détenteurs, et d'en tenir compte à la future réunion Triodos.

Maitre Arnauts et moi allons donc nous rendre à cette AG de la SAAT pour confirmer notre point de vue. On se réfèrera à notre article connexe pour en savoir plus à ce sujet (voir Trioforum, section « Rapports », « Rapport du collectif belge 240404 »). À tout le moins, un événement majeur aura (normalement) eut lieu dans l'intervalle : l'envoi de notre citation à huissier, démarrant ainsi le processus juridique. Nous vous reviendrons sur ce point prochainement.

Si vous souhaitez assister à l'AG en direct ou en webinaire, inscrivez-vous via le lien donné dans le second mail d'ABN. Attention, c'est un peu folklorique. Déjà, à l'entrée on vous demande (en anglais) de modifier votre mot de passe.



The image shows a web form titled "Réinitialiser le mot de passe" (Reset password). It lists password requirements: at least 1 uppercase letter, 1 lowercase letter, 1 number, 1 special character (from a list: \$, +, ;, :, =, ?, @, #, |, ', ^, \*), and a length between 8 and 20 characters. Below the requirements are two input fields: "Nouveau mot de passe" (New password) and "Entrez à nouveau le mot de passe" (Re-enter password). A yellow "Envoyer" (Send) button is at the bottom right.

Le pavé ci-dessus est une traduction française. En fait, le lien que vous avez reçu fait office de mot de passe automatisé. Mais on ne vous le dit pas. Et du coup, il vous faut modifier ce mot de passe fictif pour créer votre compte. Retenez-le ou mettez-le en mémoire dans votre ordinateur car cet accès sera vraisemblablement utile pour vous inscrire ou voter pour d'autres réunions Triodos.

Il faut ici reconnaître que des améliorations pourraient être apportées, par exemple dans le sens « Je me mets à la place de l'utilisateur ». Mais ça, c'est un exercice difficile pour beaucoup...